

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37,60

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME SYLVIE CARRÉGA**

OBJET : Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'OPAH-RU du centre ancien de la commune de La Ciotat 2018-2023.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 30 du 30 mars 2018, la Commission permanente du Conseil départemental a octroyé à la ville de La Ciotat une participation globale de 298 400 € pour accompagner le financement des travaux engagés par les propriétaires privés dans le cadre de l'OPAH Renouvellement Urbain du centre ancien de la commune et désigné Madame Sylvie Carrega, Conseillère départementale déléguée au logement, pour représenter le Département des Bouches-du-Rhône au comité de pilotage.

Il est proposé au Département de devenir signataire d'un avenant afin d'intégrer les modifications de la convention initiale intéressant :

- la majoration des aides de la ville de 30 % à 70 % du montant toutes taxes comprises des travaux de ravalement et embellissement des façades sur le périmètre de l'OPAH RU.
Cette aide permet ainsi de déclencher l'aide du Département octroyée par délibération du 5 avril 2019 dans le cadre du dispositif "d'aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence", afin de soutenir les communes dans la rénovation de leur centre-ville et noyau villageois,
- la nouvelle organisation du groupe Action Logement depuis le 1er janvier 2017, en tant que partenaire de l'OPAH RU, mais surtout en tant que financeur du logement grâce à la collecte de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), à leurs aides directes et services garantissant l'accès au logement des personnes en difficulté (prêts travaux et accession, avances et garanties locatives) dans le parc privé. Il est à rappeler que le Groupe Action Logement est en outre signataire depuis le mois d'octobre 2016 d'une convention de financement avec l'ANAH.

Le conseil municipal a délibéré sur cet avenant le 1er juillet 2019 et le bureau de la Métropole, le 26 septembre 2019.

Il est proposé d'autoriser la signature de l'avenant figurant en annexe par la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Ce rapport ne comporte, à ce stade, aucune incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL